REUNION D'INFORMATION SYNDICALE

Venir en aide aux enfants en situation de danger

Ces réunions sont de droit (même pour les stagiaires). Pour rappel ou info, chaque enseignant a le droit de participer à 3 demi-journées d'information syndicale par année scolaire (soit 9 heures).





 quel rôle en tant que professionnel·le de l'éducation nationale ?

quelles sont les limites posées par notre institution?

 partage de nos expériences professionnelles en compagnie d'une médecin scolaire, d'éducatrice spécialisée...

AVEC L'INTERVENTION D'UNE MÉDECIN SCOLAIRE ET D'UNE ÉDUCATRICE DE PRÉVENTION DE LA ROSERAIE



Le 21 mai 2024

à 18h00

à la <u>bourse du travail</u> d'Angers (14 Place Imbach)

02 41 43 19 07 / 06 13 12 99 21 contact@sudeducation49.org

